



DECISION

**Concernant la signature d'un contrat de cession
de droits de représentation**

SERVICE CULTUREL

/DI
D SG N° 11.159

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 juin 2010, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juin 2010 compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

Vu l'arrêté ASG n° 10.0787 en date du 21 juin 2010 rendu exécutoire le 21 juin 2010, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales.

DECIDE

- de signer le contrat de cession de droits de représentation pour les spectacles suivants :

E avec l'association « Jean – Fred Beuzier and Co » dont le siège social est situé à la Maison des Associations, 61 bis rue Paul Doumer – 17200 ROYAN, pour une lecture « Le Jardin Parfumé » qui aura lieu aux Jardins du Monde le jeudi 14 avril 2011 à 16h, pour un montant de 250 € TTC.

E avec la « Compagnie Odyssee Théâtre » dont le siège social est situé 5 rue Audran – 17000 LA ROCHELLE, pour une représentation « Takamaka, l'arbre qui marche » qui auront lieu au Palais des Congrès, salon Cordouan le lundi 2 mai 2011 à 10h30 et 14h30, pour un montant de 2.450 € TTC.

E avec l'association « 1001 vagues » dont le siège social est situé au Parc de l'Ancien Château – 17600 SAUJON, pour des représentations de théâtre de rue « Quelques mots d'amour » qui auront lieu en déambulation au Marché Central, au Port de Plaisance ou Cours de l'Europe les samedi 9, mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21 avril, pour un montant de 3.300 € TTC.

E avec la compagnie « Haute Tension » dont le siège social est situé au 4 rue du Vélodrome – 17000 LA ROCHELLE, pour une représentation « Le Jardin Parfumé, contes érotiques arabes » qui aura lieu à la Salle de Spectacle de Royan, 112 avenue Gambetta le vendredi 22 avril à 20h30, , pour un montant de 1.699,70 € TTC.

- d'imputer la dépense au budget communal nature 6228 – Fonction 313.

Certifié exécutoire
En vertu de l'article L.2131-3
du Code Général des Collectivités
Territoriales
le 03 juin 2011

Fait à Royan, le mercredi 13 avril 2011
Le Député-Maire,
Didier QUENTIN